

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le lundi 1^{er} novembre 2021 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents :

Monsieur Jeannot Pelletier
Madame Jessika Boisvert
Monsieur Jean-Daniel Lavertu
Monsieur Christian Martel
Madame Nancy Grimard
Monsieur André Bougie

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Claire Rioux.

Est également présent Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

1 Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 20h

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution Sur proposition de Monsieur Christian Martel il est résolu à l'unanimité des
numéro conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
21-11-2199

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
4. Adoption des comptes à approuver d'octobre 2021
5. Correspondance
6. Administration et législation
 - 6.1. Adoption du règlement numéro 409, pour constituer un fonds de roulement à même les surplus libres cumulés
 - 6.2. Nomination des élu-e-s signataires pour Desjardins et modifications au registre des entreprises du Québec
 - 6.3. Dépôt des états comparatifs janvier-octobre 2020 et 2021, et estimation des dépenses à venir pour fin 2021
 - 6.4. Résolution pour injecter 80 000\$ du surplus libre accumulé au budget annuel de fonctionnement 2021
 - 6.5. Mandat archiviste pour 2021
 - 6.6. Mandat général avec banque d'heures à taux réduit pour services juridiques pour l'année 2022 à la Firme Lavery Avocats et formation des élu-e-s
 - 6.7. Fin de probation pour le nouveau Directeur général
7. Suivi de dossiers
8. Voirie
 - 8.1 Mandat Avizo pour rang 6
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1 Dépôt du rapport des permis du mois d'octobre 2021 émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 10.2 Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation des fonctionnaires désignés
 - 10.3 Nominations au CCU
11. Loisirs et culture
12. Varia et affaires nouvelles
13. Questions du public
14. Levée de l'assemblée ou ajournement

3 Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
3.1 Sur proposition de Monsieur André Bougie il est résolu à l'unanimité des conseillers
Résolution présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021 tel que
numéro présenté.
21-11-2200

ADOPTÉE

4
Résolution
numéro
21-11-2201

Adoption des comptes à approuver du mois d'octobre 2021

Sur proposition de Madame Nancy Grimard il est résolu d'adopter les comptes à approuver du mois d'octobre 2021 au montant de **34 001.28\$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale. Parmi ces comptes, les plus importants sont :

Gesterra : gestion des matières résiduelles, 6 541.54\$

Ville de Warwick : service incendie, 17 342.18\$

Ville de Kingsey Falls : entente travaux rang 12, ingénierie, 1 631.35\$

De même, les **salaires versés** pour la période sont : **8 803.09\$**

ADOPTÉE

5

Correspondance

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s

6

Administration et législation

6.1

Résolution
numéro
21-11-2202

Adoption du règlement pour constituer un fonds de roulement à même les surplus libres cumulés

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède un fonds de roulement inadéquat et insuffisant et qu'il arrive que certaines dépenses, surtout en immobilisation, soient trop élevées pour être payées au cours d'une seule année financière et à même le budget de fonctionnement annuel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté une politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses d'immobilisation (Résolution numéro 01-03-143) et que ce fonds de roulement permettrait d'atteindre plus facilement les objectifs d'une telle politique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut se prévaloir du pouvoir prévu aux articles 1094 et suivants du Code municipal du Québec pour créer un tel fonds;

CONSIDÉRANT que la Municipalité pourra emprunter à ce fonds pour des termes de 1, 5 ou 10 ans, sans excéder la durée de vie de l'immobilisation dont il sera alors question;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement qui ne doit pas excéder 20% de la valeur de ses crédits annuels, donc pour Sainte-Élizabeth-de-Warwick, un montant d'environ 200 000\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut se prévaloir de ce pouvoir pour créer un fonds de roulement de 150 000\$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur André Bougie et que le projet de règlement numéro 409, décrétant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie des surplus libres cumulés, a été déposé aux membres du Conseil le 4 octobre 2021;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté et décrété ce qui suit :

Le règlement numéro 409

Décrétant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie des surplus libres cumulés

ARTICLE 1

Le Conseil est autorisé à créer un fonds de roulement de 150 000\$ (cent cinquante mille dollars), constitué à même le surplus libre cumulé;

ARTICLE 2

La Municipalité peut par résolution, lorsque le crédit sert à l'ensemble, ou par règlement, lorsque le crédit nécessite une taxe de secteur, emprunter à ce fonds les deniers dont elle a besoin pour le paiement de dépenses, en tout ou en partie, découlant de l'administration municipale.

ARTICLE 3

La résolution ou le règlement autorisant l'emprunt au fonds de roulement doit spécifier le terme de remboursement, en lien avec la Politique de capitalisation et amortissement (résolution numéro 01-03-143), sans excéder 10 ans.

ARTICLE 4

La municipalité doit prévoir, chaque année, à même le fonds général, des sommes suffisantes pour rembourser le fonds de roulement, tel que prévu à la résolution ou le règlement décrétant l'emprunt au fonds.

ARTICLE 5

Le Conseil peut charger des intérêts lorsque l'emprunt au fonds ne sert pas à l'ensemble.

ARTICLE 6

Ce règlement abroge tout règlement antérieur sur la création ou le maintien d'un fonds de roulement de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

6.2 Résolution numéro 21-11-2203

Nomination des élu-e-s signataires pour Desjardins

ATTENDU l'élection sans opposition de la nouvelle mairesse, Madame Claire Rioux et plusieurs autres nouveaux membres au sein du Conseil de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer de nouveaux signataires au sein du Conseil municipal pour entériner les chèques et autres documents bancaires;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier, pour modifier l'état des renseignements d'une autorité publique au registre des entreprises du Québec afin de tenir compte du nouveau Conseil municipal;

De nommer Madame Claire Rioux, Mairesse pour remplacer Madame Jeannine Moisan comme signataire des chèques et pour tout compte détenu à la caisse Desjardins des Bois-Francs, monsieur Daniel René demeurant seul détenteur de l'accès à AccèsD Affaires de la Municipalité;

D'autoriser Madame Claire Rioux et Monsieur Daniel René à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

6.3

Dépôt des états comparatifs janvier-octobre 2020 et 2021, et estimation des dépenses à venir pour fin 2021

Le Directeur général dépose au Conseil les états comparatifs disponibles pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020 et même période pour 2021.

Il fait également état de la situation financière actuelle et du manque à gagner pour arriver à la fin de l'année sans déficit, considérant que des montants de remboursement de la TECQ ont été considérés comme revenus alors que ce n'était pas le cas. De plus, d'autres dépenses de fonctionnement s'ajoutent comme les coûts pour les services d'un archiviste et le mandat pour la comptabilité.

Une estimation des dépenses à venir a été donnée aux élu-e-s.

	SOLDE CUMULÉ AI 30 SEPTEMBRE	SOLDE CUMULÉ AU 30 SEPTEMBRE
	2020	2021
REVENUS		
TOTAL SUR LA VALEUR FONCIÈRE	(655 750) \$	(670 661) \$
TOTAL SERVICES MUNICIPAUX	(79 035) \$	(72 856) \$
TOTAL TAXES	(734 784) \$	(743 517) \$
TRANSFERTS		
TOTAL TRANSPORT	- \$	(191 168) \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU (redevances)	- \$	(20 270) \$
TOTAL TRANSFERTS DE DROIT	(71 851) \$	(9 261) \$
TOTAL TRANSFERTS	(71 851) \$	(220 699) \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	(18 698) \$	
TOTAL SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	9 621 \$	
TOTAL LOISIRS ET CULTURES	(2 078) \$	
TOTAL SERVICES RENDUS	(13 199) \$	(6 604) \$
TOTAL IMPOSITION DE DROITS	(35 574) \$	(10 284) \$
TOTAL INTÉRÊTS	(1 014) \$	(926) \$
TOTAL REVENUS	(856 423) \$	982 030 \$
CHARGES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
TOTAL CONSEIL	20 271 \$	18 600 \$
TOTAL GESTION FINANCIÈRE ET	93 622 \$	96 415 \$
TOTAL GREFFE	309 \$	
TOTAL ÉVALUATION	- \$	
TOTAL AUTRES	68 973 \$	66 661 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	183 175 \$	181 676 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
TOTAL POLICE	46 394 \$	24 651 \$
TOTAL SÉCURITÉ INCENDIE	48 705 \$	60 662 \$
TOTAL SÉCURITÉ CIVILE	- \$	
TOTAL AUTRES	949 \$	5 385 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	96 048 \$	90 697 \$
TRANSPORT		
TOTAL VOIRIE MUNICIPALE	97 337 \$	138 370 \$
TOTAL ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	88 530 \$	89 336 \$
TOTAL ÉCLAIRAGE DES RUES	2 662 \$	2 376 \$
TOTAL CIRCULATION ET STATIONNEMENT	1 207 \$	16 398 \$
TOTAL TRANSPORT COLLECTIF	1 169 \$	
TOTAL TRANSPORT	190 905 \$	246 480 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
TOTAL EAU ET ÉGOUT	646 \$	10 225 \$
TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	38 141 \$	45 838 \$
TOTAL COURS D'EAU	15 253 \$	13 708 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	54 040 \$	69 772 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET	21 859 \$	21 970 \$
TOTAL PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT	- \$	
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET	21 859 \$	21 970 \$
LOISIRS ET CULTURE		
TOTAL ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	53 468 \$	12 360 \$
TOTAL ACTIVITÉS CULTURELLES	6 493 \$	11 846 \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	59 961 \$	30 353 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	36 \$	659 \$
	606 024 \$	641 606 \$

6.4
Résolution
numéro
21-11-2204

Résolution pour injecter 80 000\$ du surplus libre cumulé au budget de fonctionnement 2021

ATTENDU les prévisions de la Direction générale pour la fin de l'année 2021, ainsi que les problématiques d'affectation budgétaire pour les montants de la TECQ;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'injection d'une somme de 80 000\$ du surplus libre cumulé dans le budget annuel de fonctionnement de 2021 afin de pallier le manque à gagner créé par une mauvaise affectation de sommes à recevoir de la TECQ;

ADOPTÉE

6.5
Résolution
numéro
21-11-2205

Mandat archiviste pour 2021

ATTENDU la recommandation de la Direction générale pour les besoins d'un archiviste pour le classement de document et l'obligation de conservation;

Il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une dépense d'environ 1 500\$ pour les services de Michel Pépin, archiviste pour une période d'une semaine.

ADOPTÉE

6.6
Résolution
numéro
21-11-2206

Mandat général avec banque d'heures à taux réduit pour services juridiques pour l'année 2022 à la Firme Lavery Avocats et formation des élu-e-s

ATTENDU les offres de service reçues pour les services juridiques annuels

ATTENDU la proposition plus intéressante de Lavery Avocats ;

Il est proposé par Madame Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition de Lavery Avocats pour le forfait complet à 1 200\$ plus les taxes applicables pour l'année 2022.

D'autoriser Monsieur Daniel René à signer tout document nécessaire pour entériner cette entente et également tout document pour la réalisation d'une formation pour les élu-e-s répondant aux obligations du gouvernement (rôle et responsabilités/éthique et déontologie);

ADOPTÉE

6.7
Résolution
numéro
21-11-2207

Fin de probation pour le nouveau Directeur général

ATTENDU qu'une période de probation de 3 mois était prévue dans le contrat de travail de Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU que cette période se terminait le 5 septembre 2021 et que le travail exécuté est à la satisfaction des membres du Conseil;

Il est proposé par Monsieur Jeannot Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer Monsieur René au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier de façon permanente et selon les dispositions du Contrat de travail déjà entériné par le Conseil.

ADOPTÉE

7
8
8.1
Résolution
numéro
21-11-2208

Suivi de dossiers

Voirie

Mandat pour Avizo pour préparer les plans et devis et appel d'offres pour asphalte rang 6

ATTENDU que le Conseil désire effectuer des travaux de réfection de la chaussée et d'asphaltage sur le rang 6, entre le pont et les limites de la Municipalité de Saint-Albert;

ATTENDU qu'un appel d'offres est nécessaire afin de trouver une entreprise pour la réalisation des travaux;

ATTENDU qu'un relevé d'arpentage et des plans et devis sont nécessaires compte tenu de l'ampleur des travaux;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre d'Avizo Experts-Conseils pour la réalisation du mandat selon l'offre de service présentée par Charles Duguay, DGE, M. Env. au montant de 7 950\$ plus les taxes applicables;

De mandater Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire -trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tout document menant à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

9 Hygiène du milieu
10 Aménagement et urbanisme

10.1 Dépôt du rapport mensuel du mois d'octobre par l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Monsieur Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement a déposé son rapport pour les permis émis en octobre 2021 aux membres du Conseil

10.2
Résolution
numéro
21-11-2209

Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation des fonctionnaires désignés

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme et du règlement G-100, règlement général harmonisé de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur André Bougie est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick désigne Mesdames Valérie Gagné, Amélia Lacroix et Annie Ruelland, ainsi que Messieurs Philippe Habel et Vincent Roy, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique, ainsi que pour l'application et l'émission des constats d'infraction, le cas échéant, du règlement G-100, règlement général harmonisé;

QUE la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par Mesdames Valérie Gagné, Amélia Lacroix et Annie Ruelland, ainsi que Messieurs Philippe Habel et Vincent Roy.

ADOPTÉE

10.3
Résolution
numéro
21-11-2210

Nominations au CCU

ATTENDU l'arrivée de nouvelles élues et de nouveaux élus au sein du Conseil municipal;

ATTENDU qu'un des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU), conseiller municipal, ne fait désormais plus partie du Conseil et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDU qu'un membre citoyen du CCU a aussi mentionner le vœu de quitter le Comité;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

De nommer Monsieur Christian Martel en remplacement de Monsieur Baptiste Cinter, comme membre du CCU et représentant le Conseil municipal au sein de ce Comité.

De nommer Madame Jeannine Moisan, citoyenne, en remplacement de Monsieur Denis Desfossés, au sein du CCU.

ADOPTÉE

11 Loisirs et culture

12 Varia et affaires nouvelles

13 Questions du public

14 Levée de l'assemblée

Résolution

numéro

21-11-2211

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu de lever l'assemblée à 20h45.

ADOPTÉ

Claire Rioux, Mairesse

Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier